



Département de SEINE-ET-MARNE  
Arrondissement de MELUN  
Canton de FONTAINEBLEAU

## ARRETE DU MAIRE

N° 2020 / 49

-----

Portant autorisation permanente de voirie du  
09/11/2020 au 31/01/2021

**Le Maire de la Commune d'ARBONNE-LA-FORET** (Seine-et-Marne),  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2212-1 et suivants  
VU le Code de la voirie routière,  
VU la demande en date du 29/10/2020, par laquelle l'entreprise SOGETREL - 45 Grande allée du 12 février 1934 – 77186 NOISIEL, sollicite une autorisation permanente de voirie sur l'ensemble du territoire communal du 09/11/2020 au 31/01/2021, dans le cadre du tirage de câbles par la Société S2IE sur la commune d'Arbonne-la-Forêt.

### ARRETE

- Article 1 :** Du 09/11/2020 au 31/01/2021, dans le cadre du tirage de câbles par la Société S2IE sur la commune d'Arbonne-la-Forêt sur la commune d'Arbonne-la-Forêt. L'entreprise SOGETREL 45 Grande allée du 12 février 1934 – 77186 NOISIEL et S2IE sont autorisées à stationner sur les trottoirs avec empiètement de voirie pour tous véhicules nécessaire aux dits travaux sur toutes les rues de la commune en respectant la signalisation et notamment le balisage en vigueur sur routes communales et départementales.
- Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du 09/11/2020 au 31/01/2021, Elle est personnelle, incessible.
- Article 3 :** Un état des lieux avant et après chantier devra impérativement être demandé au préalable de toute intervention auprès de Mr Pascal GIGOT au 06 76 07 75 17. **Sans cet état des lieux, les travaux seraient immédiatement arrêtés.** Une réfection provisoire de chaussée devra être réalisée, ainsi que la **réfection définitive dans un délai de 10 jours après la fin des travaux.**
- Article 4 :** la circulation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 15 juillet 1974. Elle sera mise en place par l'entreprise SOGETREL et S2IE.
- Article 4 :** Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Territoriale (A.R.T).
  - Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Cély en Bière,
  - L'entreprise SOGETREL et S2IE.

Fait à Arbonne-la-Forêt, le 30 octobre 2020

Le maire,



Anthony VAUTIER